

ANNEXE CM-2026-020
SÉANCE DU 21 MARS 2026

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217801240-20260321-CM-2026-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/03/2026

**FIXATION DES INDEMITÉS ATTRIBUÉES AU MAIRE, AUX ADJOINTS ET AUX
CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS**

L'enveloppe indemnitaire mensuelle globale s'élève à un montant de 13 359.20 €.

Répartition de cette enveloppe :

Fonction	Nombre d'élus	Pourcentage de l'indice
Maire	1	67.60 %
Adjoints au Maire	9	23.41 %
Conseillers Municipaux délégués	4	11.71 %